

Conseil communal du 30 décembre

Tout le monde était présent.

Aucune question n'a été posée.

Le bourgmestre Broers et l'échevin Herens ont donné des éclaircissements quant à l'augmentation des prix de distribution de l'électricité. Ainsi, cette augmentation d'une partie du tarif d'ORES va se monter à 55% en moyenne. Entretemps, ORES examine la possibilité éventuelle pour la commune de Fourons de passer à Infrac. En s'affiliant auprès d'Infrac, l'augmentation des coûts sera limitée à 35% en moyenne. Les négociations sont toujours en cours.

Le conseil a pris connaissance du **rapport du comité de concertation commune-CPAS**. Entre autres, le budget 2015 du CPAS ainsi que le statut juridique ont fait l'objet de discussions au cours de cette concertation.

Le conseil communal a approuvé la **modification du plan pluriannuel 2014-2019 de la fabrique d'église Saint-Martin FSM** (13 pour, 1 abstention, 1 non valable).

Avant modification:

Subventions:	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-2019
<i>Exploitation</i>	0,00	8.465,00	9.006,00	9.047,00	9.188,00	9.130,00	44.836,00
<i>Investissements</i>	43.530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43.530,00

Après modification

Subventions:	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-2019
<i>Exploitation</i>	0,00	8.465,00	9.006,00	9.047,00	9.188,00	9.130,00	44.836,00
<i>Investissements</i>	43.530,00	15.927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59.457,00

Vu que le **budget 2015** de la **fabrique d'église Saint-Martin FSM** s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel 2014-2019, le conseil a pris connaissance de ce budget.

Lors de la séance du 16 décembre, le conseil du **CPAS** a approuvé l'adaptation de son **plan pluriannuel 2014-2019**. Le conseil a également approuvé cette modification (14 pour, 1 non valable).
Aperçu des contributions communales:

2014	2015	2016	2017	2018	2019
€ 433.112	€ 395.960	€ 404.068	€ 369.119	€ 407.451	€ 416.036

Vu que le **budget 2015** du **CPAS** s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel, il n'a été pris connaissance que du budget. Ce budget reprend une contribution communale de €395.960. Le bourgmestre insiste néanmoins sur le fait que ce budget pourrait bien augmenter au cours des prochaines années (notamment suite aux mesures prises par le gouvernement fédéral précédent d'exclure plus de jeunes du droit au chômage après la fin de leurs études).

Le collège a approuvé, en séance du 2 décembre, une **modification au règlement des subsides** concernant la **jeunesse**. Le conseil a entériné cette décision (14 pour, 1 non valable).

La **clé de répartition régionale** pour la **zone d'assistance de l'Est du Limbourg** (service incendie) a été approuvée. Cette clé se chiffre à **1,27% pour 2015** et diminue à **1,17% pour 2016** (10 pour, 4 contre, 1 non valable). La dotation communale d'1,27% représente pour la commune de Fourons un montant de € 150.768 (la solidarité en 2015 sera donc légèrement plus élevée qu'en 2016). Ce

montant sera finalement diminué de **€ 21.058** par an pour le **règlement du patrimoine et du matériel roulant**. En outre, le coût annuel dû au service incendie de Bilzen ne devra plus être payé (€ 45.000). Grâce à cela, la dotation pour 2015 reviendra à un montant de **€ 129.710**. Le conseil a marqué son accord avec la dotation communale (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil a également marqué son accord avec la **cession du matériel roulant et non-roulant** du service incendie à la zone d'assistance Limbourg-Est. Etant donné que la caserne est indissociablement liée au hangar et au parc à conteneurs, la commune recevra un dédommagement au moyen d'un loyer de € 8.427 par an. Ceci revient à 4% de la valeur estimée du bâtiment (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

L'autorité de tutelle a approuvé la **modification n° 1 du budget** pour l'année 2014 de la commune. Le conseil a pris connaissance de la **décision d'approbation**.

La **modification n° 2 du budget** a également été approuvée par le conseil (10 pour, 4 contre, 1 non valable). Cette modification du budget a été réalisée en vue d'adapter les enveloppes d'investissement aux circonstances actuelles.

Avant que le conseil ait pu fixer le budget 2015, une **adaptation de plan pluriannuel** a été approuvée (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le **budget 2015** a été présenté au conseil avec un résultat positif sur base de caisse de € 423.189. Le conseil a approuvé le budget (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil a décidé d'approuver la nouvelle proposition de projet de **STEBO**, tant sur le plan du contenu que sur le plan financier. Ce développement de projet aura cours jusque fin 2017 (12 pour, 2 abstentions, 1 non valable).

Aperçu des contributions communales:

2015	2016	2017
€ 10.072	€ 10.575	€ 11.097

Le plan **ZOLAD+** couvrant la période allant de 2015 à 2020 a été approuvé, avec cependant une réserve concernant la reconnaissance de Fourons en tant que commune patrimoine et concernant les implications financières de celle-ci (10 pour, 2 contre, 2 abstentions, 1 non valable).

Le conseil communal a entériné la décision du collège du 26 novembre 2014 relative à l'**assemblée générale d'ORES** du 18 décembre 2014. Jacky Herens a été désigné en qualité de délégué, William Nijssen en qualité de suppléant (11 pour, 3 contre, 1 non valable).

En 2014, le sac poubelle bordeaux a été introduit par Limburg.net dans la plupart des communes limbourgeoises. A partir de janvier 2015, notre commune devra aussi passer aux sacs poubelles bordeaux. Le prix par sac restera inchangé, mais les rouleaux ne comprendront plus que 10 sacs au lieu de 20 auparavant, tandis que le volume de ces sacs sera également plus petit (de 60 à 44 litres). Pour cette raison, la commune permettra aux habitants d'apporter gratuitement leurs déchets plastiques au parc à conteneurs au lieu de devoir mettre ceux-ci dans les sacs payants. Le règlement de **rétribution du parc à conteneurs/déchets** a été adapté en ce sens (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil communal a approuvé en séance du 20 novembre la demande du label de **zone rurale de silence**. La **délimitation** de cette **zone de silence** n'a cependant pas été réalisée de manière logique partout. La commune propose à présent de légères modifications, dessinée sur base des parcelles. Le conseil a approuvé cette proposition de modification (10 pour, 3 contre, 1 abstention, 1 non valable).

Le conseil a pris connaissance de l'adjudication par la députation permanente du **portefeuille d'assurances** pour les zones de police. Pour la **zone de police** de Fourons, les nouvelles polices d'assurances représentent une diminution de près de € 14.000, ce qui correspond à une **économie d'environ 40%**.

Lors de la séance du 10 décembre, le collège de police a donné son accord pour désigner la firme Vanbreda en qualité de **courtier** pour la zone de police de Fourons pour la période 2015-2018. Le conseil a entériné cette décision (14 pour, 1 non valable).

Le **budget 2015** de la **zone de police** a été approuvé. Le service ordinaire s'est clôturé avec un solde positif de € 62.678, le service extraordinaire avec un solde positif de € 3.659 (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Les **comptes annuels 2012** de la **police** ont été approuvés (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Résultat budgétaire	€ 58.327,07	€ 132.478,14
Résultat comptable	€ 78.965,27	€ 140.794,23

Les **comptes annuels 2013** de la **police** ont été approuvés (11 pour, 3 contre, 1 non valable).

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Résultat budgétaire	€ 128.684,62	€ 132.041,09
Résultat comptable	€ 165.671,28	€ 139.619,60

Le conseiller Arnel Wynants a demandé d'ajouter un point au conseil communal. Il proposait que le conseil communal décide de la langue dans laquelle étaient rédigés les formulaires et citait pour ce faire un avis de la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL). Le conseil a cependant constaté qu'il ne relevait pas de la compétence du conseil de prendre en considération les propositions relatives à l'application de la législation linguistique et, à fortiori d'en décider. Toute proposition visant à l'interprétation ou à l'application de la législation linguistique doit par conséquent être considérée comme irrecevable en ce qui concerne le traitement de celle-ci au sein du conseil communal (10 pour, 5 contre).